

Compte rendu

P. MICHAUD-QUANTIN, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Âge latin*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1970 (*L'église et l'état au Moyen Âge. Directeur Gabriel Le Bras. XIII*).

Appuyée sur une étude de vocabulaire précise et fouillée, cette étude de philosophie politique retiendra particulièrement l'attention des spécialistes du latin médiéval. L'auteur y a dressé une typologie des communautés médiévales en utilisant une méthode rigoureusement lexicographique. « *Universitas* » fait tout d'abord l'objet d'un long développement où chaque nuance de sens est mise en place, depuis l'acception très large qu'en donne Cicéron jusqu'aux sens restreints et techniques adoptés par les romanistes de la fin du XII^e siècle, les canonistes et surtout les juristes du XIII^e siècle. L'auteur poursuit ce travail en l'appliquant à tous les synonymes ou termes susceptibles de signifier des collectivités. Vocables de droit romain tout d'abord : *corpus, societas, collegium*. Termes s'appliquant à des communautés ecclésiastiques : *ecclesia, capitulum, collationes, hospitale, pons, ordo, congregatio, conventus*. Collectivités urbaines : *civitas, oppidum, urbs, municipium, burgus, castrum, vicus, villa*. Termes particuliers s'appliquant à des groupes constitués : *conjuratio* et *conspiratio, consortium, concilium-consilium, curia* et *senatus, schola*. Après s'être arrêté dans un chapitre particulier sur les mots de la racine « commun- » : *communitas, commune, communio, communia* et *communa*, l'auteur en vient aux collectivités sociales et économiques en analysant les termes *ministerium* et *officium, hansa, fraternitas* et *confraternitas, gilda, caritas*. Chacun de ces mots fait l'objet d'un article appuyé sur de très nombreux exemples tirés à la fois de textes philosophiques et juridiques et, dans une moindre mesure, d'œuvres littéraires et de chartes.

Dans une deuxième partie, l'auteur examine les problèmes proprement juridiques attachés à la notion de collectivité parmi lesquels on peut citer : le serment mutuel, l'autorité et l'indépendance de l'*Universitas*, l'expression de la volonté collective, la propriété collective, la représentation en justice et la culpabilité. La civilisation médiévale appuyée sur la tradition chrétienne avait trouvé dans l'Église la forme la plus parfaite de la communauté. Au cours des siècles une doctrine juridique de la collectivité s'était lentement élaborée, d'abord éparse dans les courants de la pensée spéculative, puis approfondie par les romanistes et les décrétalistes jusqu'à son expression la plus raffinée chez Hostiensis et Innocent IV. Cette réflexion constituera une base solide pour la philosophie politique qui va naître dans la période suivante grâce au succès de la Politique d'Aristote.

Faisant appel à la fois aux disciplines juridiques, philosophiques, lexicographiques et historiques, englobant une période de temps très large qui part de l'antiquité classique et atteint le milieu du XIII^e siècle, fondée sur une documentation énorme et très variée, l'étude magistrale de P. Michaud-Quantin ouvre des perspectives nouvelles et originales sur la pensée et la société médiévale.

Le lexicographe en sortira néanmoins convaincu une fois de plus des incertitudes de la langue médiévale où chaque nuance de signification peut être exprimée par plusieurs termes et où chaque vocable peut se subdiviser en un vaste éventail de sens.

Le volume se complète d'une précieuse série d'index : index des auteurs et œuvres anonymes (on y trouvera, faute de bibliographie générale, la liste des auteurs cités postérieurs à 1500 avec des renvois qui permettront d'élucider des références souvent abusivement abrégées), index des textes bibliques, des textes juridiques, des noms de lieu et d'ordre religieux et enfin des principaux termes et concepts.

L'auteur qui a consulté et utilisé une très vaste documentation, se trouve certe moins à l'aise quand il lui faut exploiter des textes historiques et, dans ces domaines, ses développements pourraient sembler insuffisants. Ses références en note sont alors trop succinctes et parfois même inexactes ou déformées. Mais ces petites imperfections, perdues dans la masse des matériaux de ce grand travail n'en peuvent diminuer le mérite et l'intérêt.